

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11057/Add.478
20 mai 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu au Moyen-Orient

Le chef d'état-major de l'ONUST a communiqué les renseignements ci-après concernant la situation dans le secteur Israël-Syrie le 18 mai 1974 :

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) Patrouille 32 (CA 2350-3067) ^{1/}, patrouille 38 (CA 2395-3040) et patrouille 41 (CA 2354-3004) : Entre 3 h 15 ^{2/} et 9 h 27 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 5 h 49 et 10 h 10 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 8 h 53 et 9 h 4 tir de mortier et entre 10 h 25 et 11 h 6 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 10 h 29 et 17 heures tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 11 h 24 et 13 heures et entre 14 h 5 et 15 h 10 tir d'artillerie par les forces syriennes. A 15 h 29 tir d'artillerie par les forces israéliennes et à 15 h 47 tir d'artillerie par les forces syriennes (échange de feux dans la zone de la patrouille 38) : les forces syriennes ont cessé le feu à 17 h 5 et les forces israéliennes à 17 h 6. Entre 21 h 4 et 21 h 44, entre 22 h 29 et 23 h 3 et entre 23 h 45 et 24 heures tir d'artillerie par les forces israéliennes.

b) Patrouille 44 (CA 2519-2911) : Entre 4 h 20 et 5 h 25 tir d'artillerie par les forces syriennes.

c) Patrouille 33 (CA 2444-2814) : Entre 4 h 50 et 5 h 24 tir d'artillerie par les forces israéliennes.

d) Patrouille 31 (CA 2449-2982) et patrouille 42 (CA 2431-2961) : Entre 6 h 40 et 7 h 10 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 8 h 39 et 8 h 42, entre 9 h 29 et 9 h 47 et entre 11 h 30 et 12 h 43 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 12 h 20 et 12 h 38, entre 13 h 40 et 14 h 6 et entre 15 h 17 et 17 h 7 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 16 h 50 et 17 heures tir d'artillerie et entre 20 h 12 et 22 h 18 tir de mortier par les forces syriennes.

e) PO Three (CA 2308-2678), PO Four (CA 2327-2596) et PO Uniform (CA 2366-2621) : Entre 6 h 45 et 7 h 50 tir de mortier par les forces israéliennes.

^{1/} CA : coordonnées approximatives.

^{2/} Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

Entre 6 h 45 et 8 h 41 tir d'artillerie et entre 6 h 52 et 8 h 5, entre 9 h 30 et 10 h 55 et entre 11 h 7 et 12 h 22 tir de mortier par les forces syriennes. Entre 7 h 23 et 8 h 42 et entre 9 h 8 et 9 h 43 tir d'artillerie et entre 9 h 9 et 9 h 18 tir de mortier par les forces israéliennes. Entre 9 h 26 et 13 h 42 et entre 14 h 11 et 15 h 20 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 10 h 4 et 12 h 14 et entre 12 h 28 et 13 h 10 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 15 h 40 et 16 h 50 tir de mortier par les forces syriennes.

f) PO Romeo (CA 2294-2459) : Entre 6 h 55 et 8 h 16 tir d'artillerie et entre 8 h 14 et 8 h 22 tir de mortier par les forces syriennes.

g) Patrouille 36 (CA 2500-2150) : Entre 8 h 30 et 8 h 33 tir de roquette par les forces syriennes. Entre 11 h 20 et 12 h 41 tir d'artillerie par les forces israéliennes.

h) PO Two (CA 2306-2736) et patrouille 37 (CA 2320-2790) : Entre 8 h 55 et 9 h 40 et entre 10 h 31 et 10 h 58 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 10 h 45 et 11 h 25 et entre 12 h 1 et 12 h 45 tir de mortier par les forces israéliennes. Entre 11 h 35 et 12 h 10 tir de mortier par les forces syriennes.

2. Rapports sur les activités aériennes :

a) Patrouille 32 (CA 2350-3067) : Entre 5 h 59 et 6 h 1 deux avions à réaction des forces israéliennes, volant du sud-ouest au nord-est, virant à l'ouest, ont été observés d'abord au-dessus de la base de la patrouille et en dernier lieu au nord-ouest de la base de la patrouille.

b) Patrouille 37 (CA 2320-2790) : Entre 9 h 30 et 9 h 31 un avion à réaction des forces israéliennes, volant du sud-ouest à l'est, virant au nord, puis à l'ouest, a été observé d'abord au sud-ouest de la base de la patrouille et en dernier lieu au-dessus de la base de la patrouille.

3. Tirs dirigés contre les installations de l'ONU ou à proximité :

Entre 17 h 5 et 17 h 6 un obus d'artillerie tiré par les forces syriennes est tombé à moins de 50 mètres de l'emplacement de la patrouille. Il n'est signalé ni blessures ni dégâts.

4. Plaintes des parties :

Des plaintes ont été reçues de la Syrie, selon lesquelles le 15 mai :

i) A 6 h 50 et 6 h 55 environ les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la zone de l'ancien PO November (CA 2316-2564).

- ii) A 8 h 30, 8 h 35 et 9 h 55 environ les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la zone de l'ancien PO Sierra (CA 2312-2523).
- iii) A 10 h 25 environ des avions à réaction des forces israéliennes auraient attaqué à la bombe dans la zone de l'ancien PO Victor (CA 2328-2668).
- iv) A 10 h 40 environ les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la zone du PO Uniform.
- v) A 11 h 7 environ les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la zone de la patrouille 38.
- vi) A 12 h 10, 12 h 30 et 14 h 5 environ les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la zone de l'ancien PO Victor (CA 2328-2668).
- vii) A 13 h 30 et 13 h 32 environ les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la zone de la patrouille 33.

Les plaintes iii), iv), vi) et vii) ont été confirmées par les observateurs de l'ONU /voir S/11057/Add.472, par. 2 b) et f) et par. 3 a)/. Les autres plaintes n'ont pas été confirmées.
